



Etude longitudinale ETUDIANT-E-S, vagues 2009 et 2015 (et 2016 en annexe)

Pratiques et opinions des *nouveaux* étudiantEs face au plagiat

Données

vague **2015 (n=1'159)** et vague **2009 (n=550)** de l'enquête longitudinale ETUDIANT-E-S de l'OVE.

Enquête par questionnaire, adressée :

- en **2015** à tous les étudiantEs entrants
- en **2009** à un échantillon représentatif des étudiantEs entrants
- en **2016** à tous les étudiantEs entrants (**n=1'433**)

Tous ces étudiantEs étaient **dans leur 2ème semestre d'études** à l'Université de Genève.

L'enquête longitudinale ETUDIANT.E.S -centrale pour la constitution d'une base de données utile à la prise de décision- explore depuis 2006 un grand nombre de thèmes relatifs aux conditions de vie et d'études de notre population estudiantine.

Attention : les pourcentages étant arrondis, les totaux peuvent varier de 99% à 101%

1. Introduction

Le comportement plagiaire de la part d'étudiantEs est un problème bien connu des universités et peut prendre différentes formes. Le *vol d'idée* (dérober le sens en modifiant mots ou enchainements), la copie de textes sans référencement ou encore l'ajout dans la bibliographie de documents en réalité jamais consultés sont les pratiques frauduleuses auxquelles l'enseignantE est le plus souvent confronté. S'ajoute à cela le phénomène du *Ghostwriting*, qui consiste à demander à une tierce personne de rédiger un travail écrit, ou à acheter un travail tout fait sur internet.

Il sera question dans ce document d'**analyser le type et la fréquence des pratiques de plagiat dont les étudiantEs rapportent l'utilisation lors de la rédaction d'un travail écrit** et de **comprendre ce qui a pu les influencer**. Nous présenterons en effet également les **motivations** déclarées pour se prêter à de telles pratiques et le **jugement** que portent les étudiantEs sur la pratique du plagiat. Dans les questionnaires, les questions relatives à ce phénomène sont insérées dans la partie *Vivre l'Université*, à la suite de la question *Quelles sont les principales sources de documentation que vous utilisez dans le cadre de vos études ?*.

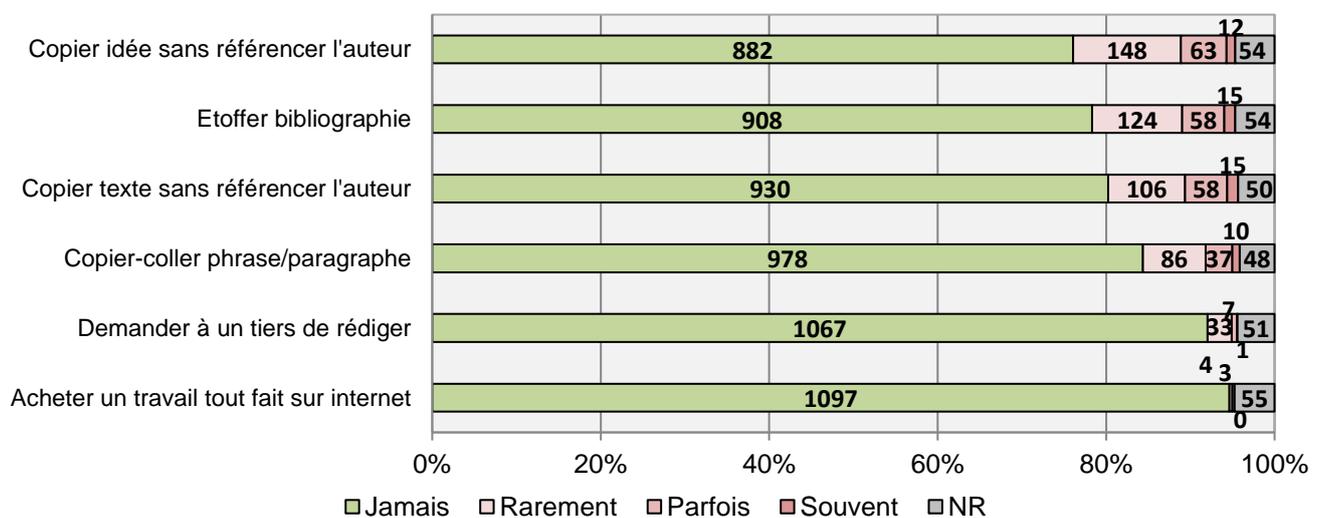
Il y a une **forte probabilité pour que la proportion d'étudiantEs qui usent de telles pratiques soit sous-évaluée**. Étant donné qu'il s'agit de pratiques interdites, il est en effet fort probable que certains d'entre eux n'aient pas osé les relever malgré la garantie d'anonymat (il n'est par contre pas possible de savoir à quel point ce taux pourrait être biaisées)

Cette crainte aurait pu réduire à néant nos possibilités de traiter les questions sur le plagiat, en dissuadant les étudiantEs d'y répondre. Or, le fait qu'ils nous ont fait part d'un nombre non négligeable de pratiques qu'ils auraient "commises" est déjà en soi une première indication importante, qui tient à **la fois à la diffusion et au risque de banalisation de ce comportement**.

2. Les pratiques de plagiat lors de la rédaction d'un travail personnel écrit

Regardons tout d'abord la fréquence avec laquelle chacune des pratiques frauduleuses considérées par le questionnaire aurait été utilisée par les étudiantEs pour rédiger un travail écrit au cours des **deux premiers semestres d'études** à l'Université de Genève.

Graphique 1 : Pratiques utilisées pour rédiger un travail écrits au cours des 6 mois précédent l'enquête.



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Le graphique 1 montre qu'un grand nombre de *nouveaux* étudiantEs n'aurait jamais eu recours à des pratiques frauduleuses. Il montre aussi que les différentes pratiques sont rapportées avec des fréquences variables :

- 20% ont copié au moins une fois une idée d'un ouvrage sans en référencer l'auteur (n=223)
- 18% ont étoffé au moins une fois une bibliographie (n=197)
- 16% ont copié au moins une fois un texte sans en indiquer la référence (n=179)
- 12% ont copié au moins une fois une phrase ou un paragraphe sans en indiquer la référence (n=133)
- 4% ont au moins une fois eu recours à une tierce personne pour rédiger un travail écrit (n=41)
- moins d'1%, soit 7 d'entre eux, ont déjà acheté un travail tout fait sur internet

Ainsi, même si la plupart des 1'159 *nouveaux* étudiantEs n'y avoir jamais eu recours, l'enquête relève au moins **780 actions frauduleuses volontaires en 6 mois, dont 48 particulièrement graves sur le plan académique**, puisque les étudiantEs concernés ont été évalués sur la base d'un travail *personnel* qui n'en est pas un.

Ce chiffre correspond au **nombre minimum** d'infractions que les *nouveaux* étudiantEs ont reconnu avoir commises. En effet, si un type d'action est reconnu par l'étudiantE, sa réponse ne donne pas d'indications sur la **fréquence**, alors qu'il a pu la réitérer au cours des 6 mois précédant l'enquête. De même, un étudiantE peut avoir **cumulé** entre 2 et 6 types d'actions frauduleuses différentes, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Nombre de types de pratiques de plagiat reconnues

Nb de types de pratiques reconnues	N	%
0 (*)	736	66.1%
1	170	15.3%
2	90	8.1%
3	60	5.4%
4	40	3.6%
5	12	1.1%
6	5	0.4%
Total	1113	100%

Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

(*) Les 46 étudiantEs qui n'ont répondu à aucune de ces questions ne se retrouvent pas dans le tableau.

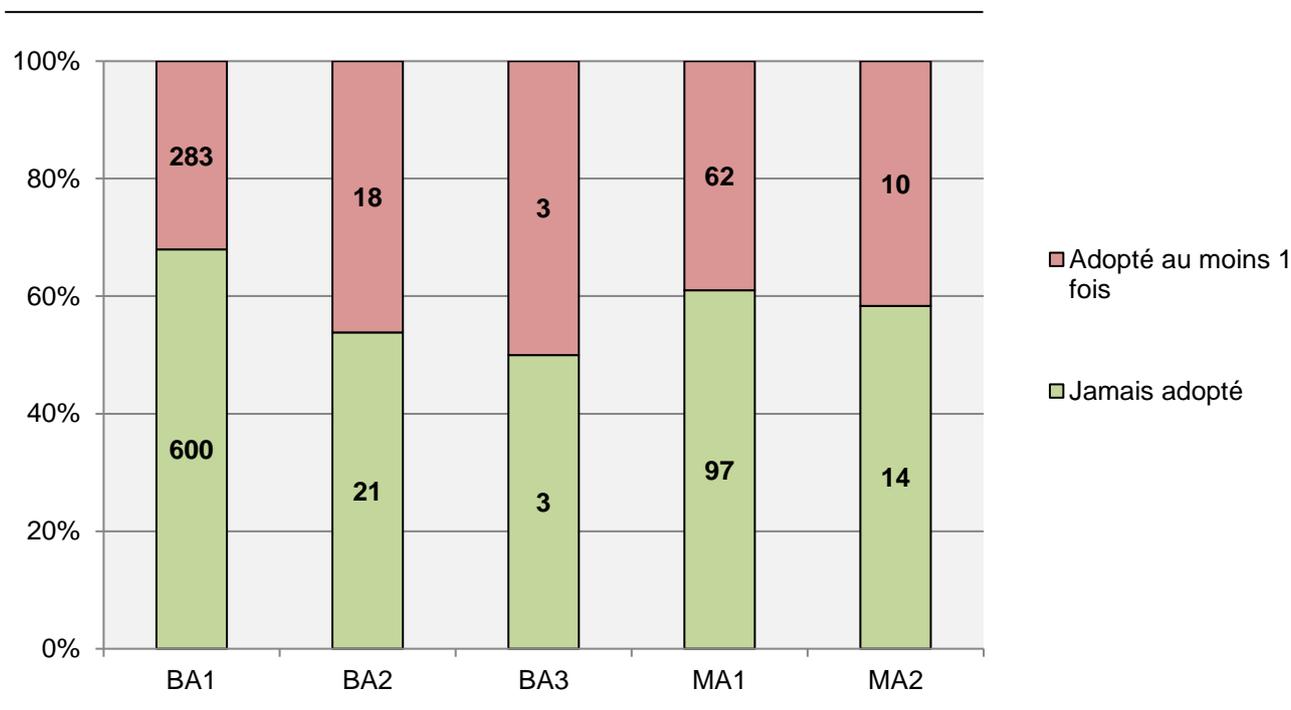
Un certain nombre d'étudiantEs n'ont pas répondu aux questions sur les pratiques plagiaires (4% à 5% selon la pratique). Ce **taux de non-réponses est lui-même une donnée importante puisque nettement plus élevé** que celui qui caractérise la quasi-totalité de nos questions (moins ou aux alentours d'1%). Cependant, nous ne pouvons pas dire avec certitude que ce taux de non-réponse cache une pratique plagiaire qu'ils préfèrent taire.

Il est intéressant de constater que **84% des non-répondantEs sont inscrits en Droit, Médecine ou GSEM**, trois facultés où la fréquence de rédaction de travaux écrits notés est plus faible qu'ailleurs, notamment en début de cursus. On peut dès lors soit formuler l'hypothèse (notamment pour ce qui concerne les deux premières facultés) d'une retenue plus grande en raison d'une probable forte connotation éthique de ces domaines d'études, soit l'hypothèse que ces taux élevés sont liés au fait que ces *nouveaux* étudiantEs n'ont pas encore eu l'occasion d'être confrontés à la *tentation du plagiat* lors des six derniers mois.

Si tous les répondantEs sont des *nouveaux* étudiantEs de notre alma mater, ils n'ont pas tous rejoint l'UNIGE en 1^{ère} année de bachelor (bien que ce soit le cas de la très grande majorité d'entre eux). Le graphique 2, relève

les **réponses en fonction du niveau d'études**. Étant donné les faibles effectifs de répondantEs dans les niveaux BA2 BA3 et MA2, la solidité de la comparaison ici présentée est à relativiser. Par ailleurs, ces niveaux d'avancement dans le cursus n'incluant ici que les *nouveaux* étudiantEs, leurs résultats ne peuvent pas être inférés aux pratiques de l'ensemble des étudiantEs dans ces divers niveaux d'études.

Graphique 2 : Adoption de pratiques de plagiat et niveau d'études (nouveaux étudiantEs) : variable synthétique dichotomique OUI/NON ¹



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

ATTENTION : Les effectifs sont faibles dans certaines catégories

Comme nous l'avons déjà indiqué, il se peut que certains étudiantEs en BA1 n'aient pas encore dû rédiger un travail personnel et n'aient ainsi pas été confrontés à la *tentation* de plagier. Cependant –et avec toutes les réserves énoncées plus haut à propos des faibles effectifs dans certaines catégories- le graphique semble indiquer que plus les étudiantEs sont avancés dans leurs études, plus ils semblent susceptibles d'adopter des pratiques plagiaires.

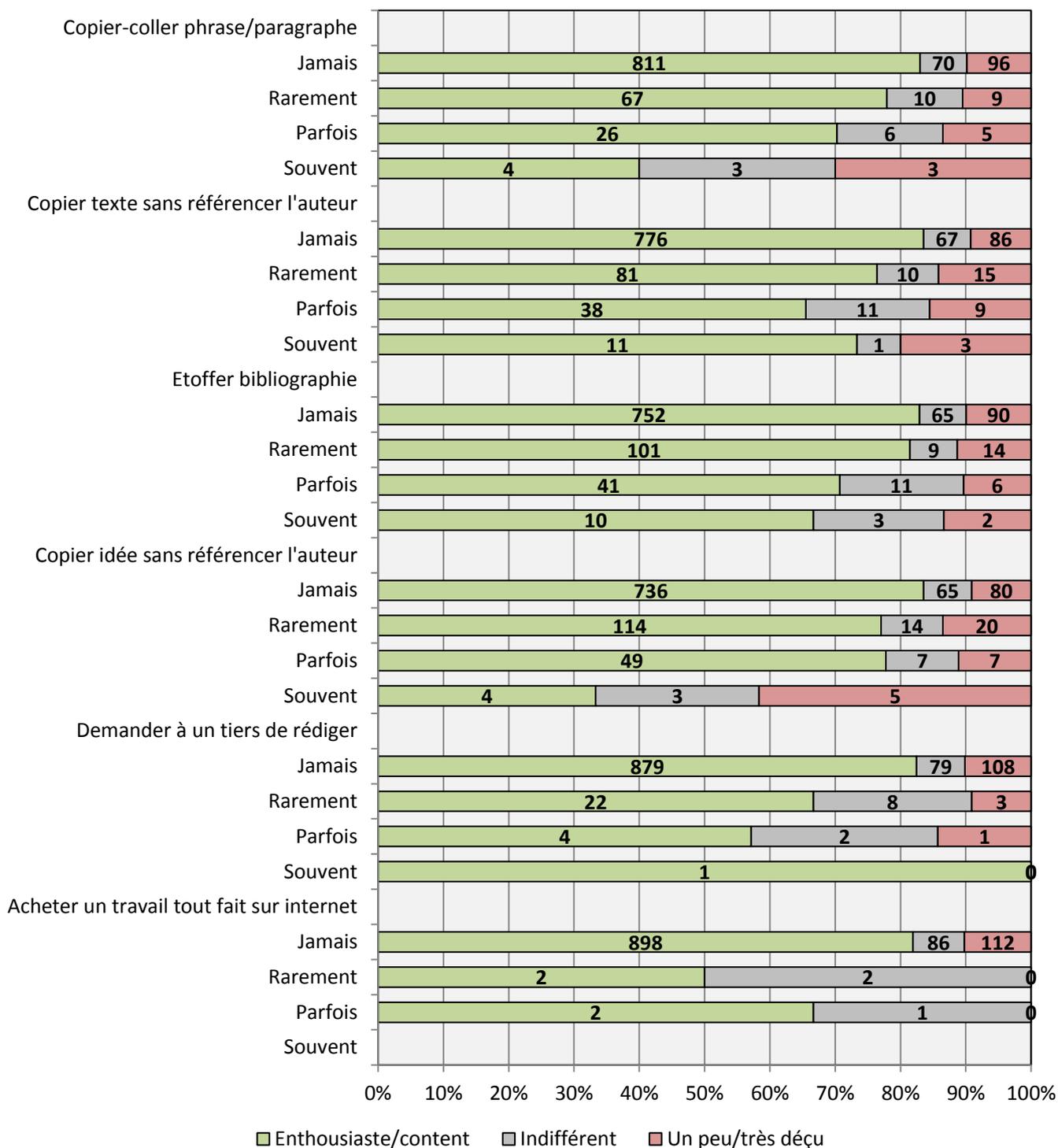
Relevons le pic relatif aux *nouveaux* étudiantEs en **1^{ère} année de Master**. Un pic concernant cette population se retrouve lors de l'analyse d'un grand nombre de nos variables, et ce même lorsque tous les étudiantEs sont interrogés (et non pas uniquement les *nouveaux* étudiantEs dont il est question ici). Donc, plus que l'ancienneté dans les études (ou l'avancement en âge), ce pic semble bien indiquer un effet qui correspond à l'entrée dans un cycle d'études, qu'il s'agisse d'un bachelor ou d'un master.

Notons que les variables structurelles telles que le **sexe**, l'**origine géographique** ou encore l'**origine socioculturelle**² n'ont guère de lien statistique avec l'adoption (ou non) de comportements plagiaires. Par contre, deux variables liées à l'adéquation des études entreprises aux attentes de l'étudiantE –**État d'esprit des étudiantEs vis-à-vis de leur formation** et **Conviction d'avoir choisi la bonne filière d'études**- semblent entretenir ce lien avec la pratique du plagiat, comme le montrent les graphiques 3 et 4.

¹ Les étudiantEs n'ayant répondu à aucune des questions sur les pratiques de plagiat ne se retrouvent pas dans ce graphique. Si nous les avons ajoutés à la catégorie de ceux qui n'ont jamais usé de ces pratiques, cela ne modifierait que très marginalement les résultats que ce graphique 2 présente. La remarque vaut également pour le graphique 10 *infra*, qui reprend aussi cette variable synthétique.

² L'origine socioculturelle est indiquée dans nos études par le niveau de formation du père.
OVE, ETUD 2009, 2015, 2016

Graphique 3 : Etat d'esprit des étudiantEs vis-à-vis de leur formation et pratiques de plagiat



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

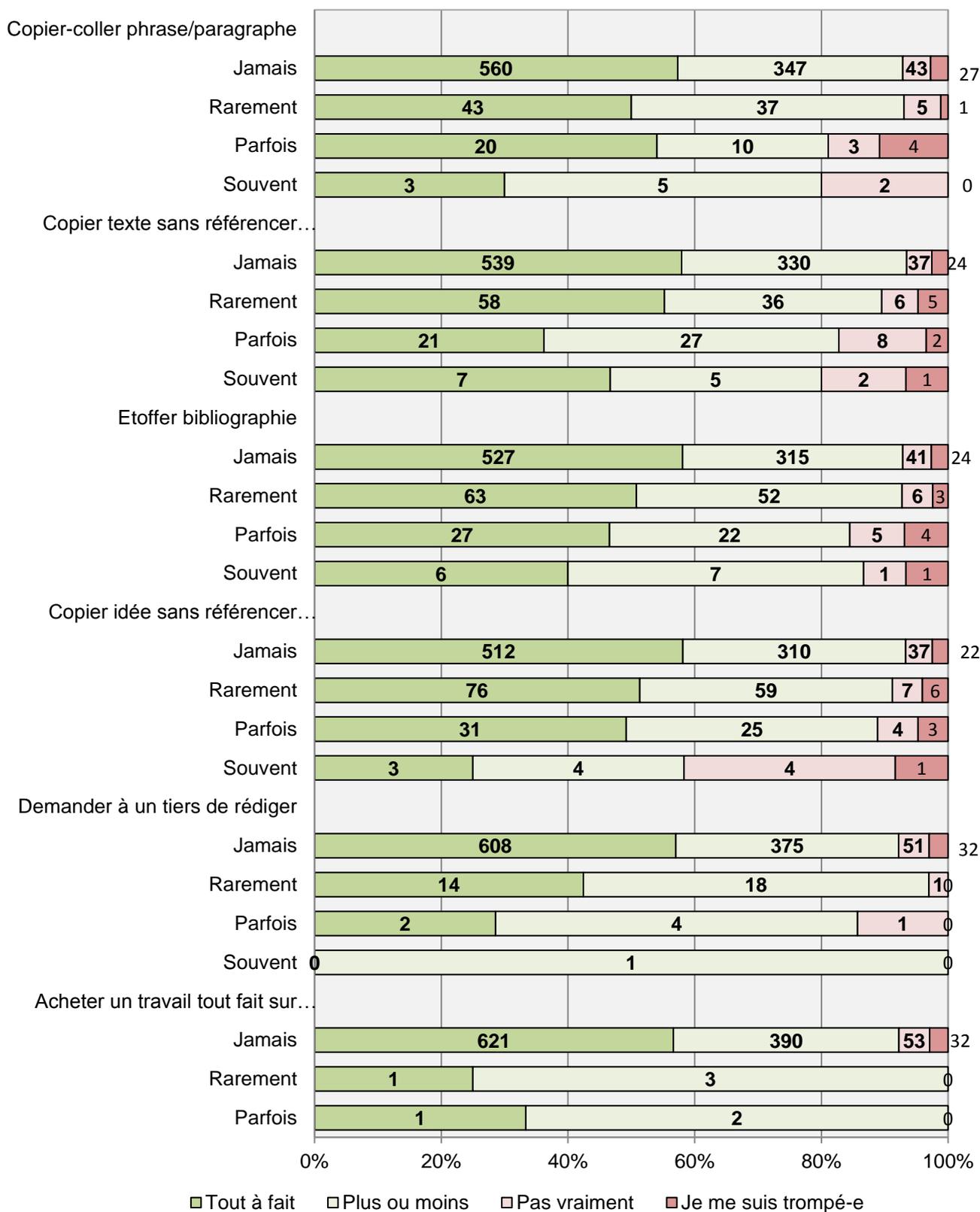
ATTENTION : Les effectifs sont très faibles pour certaines catégories

Le graphique 3 montre que, globalement, plus les étudiantEs sont contents de leur formation (vert), moins ils disent avoir adopté un comportement ou l'autre de plagiat.³

Nos résultats ne permettent par contre pas d'inférer le sens de cette relation, c'est-à-dire de comprendre quelle variable influence l'autre, ou si une variable tierce détermine les deux qui sont croisées ici.

³ La catégorie *Souvent* inclut des effectifs très faibles et l'ajout d'un seul individu modifie entièrement les rapports de proportions. C'est pourquoi il faut plutôt s'intéresser à la tendance générale "oui/non", sans analyse trop précise.
OVE, ETUD 2009, 2015, 2016 page 5 sur 17 mai 2017

Graphique 4 : Conviction d’avoir choisi la bonne filière d’études et pratiques de plagiat.



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

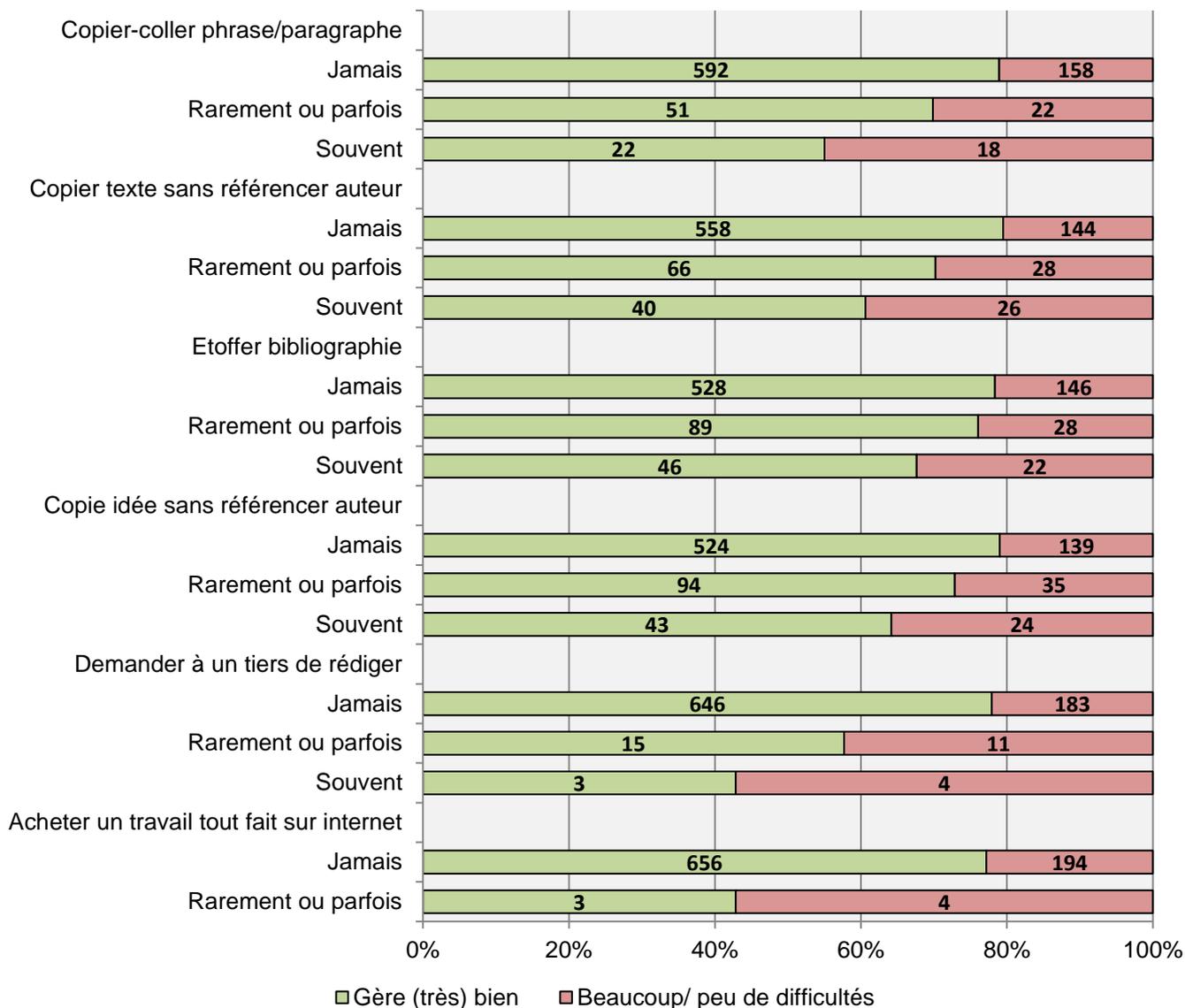
ATTENTION : Les effectifs sont très faibles pour certaines catégories

Le graphique 4 montre lui aussi une relation entre la conviction d’avoir choisi la bonne filière d’études et l’adoption ou non de certaines pratiques de plagiat.

Après avoir analysé le lien entre pratiques plagiaires, sentiment de satisfaction vis-à-vis des études et adéquation de la formation choisie aux attentes de l'étudiantE, regardons la **relation entre la pratique du plagiat et l'autoévaluation de la capacité à rédiger un travail écrit**. On peut en effet supposer que certains étudiantEs auraient recours à des pratiques de tricherie pour pallier des difficultés à réaliser un travail personnel écrit.

C'est ce que nous confirme la lecture du graphique 5.

Graphique 5 : Capacité à rédiger un travail personnel écrit et pratiques de plagiat



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Le lien est manifeste : **plus les étudiantEs disent avoir des difficultés à rédiger un travail écrit, plus ils reconnaissent avoir déjà eu recours à des pratiques frauduleuses pour y arriver**. La corrélation semble exister aussi avec la fréquence du recours à ces pratiques.

Le graphique montre aussi que les plagiaires ne se retrouvent pas que parmi des étudiantEs éprouvant des difficultés de rédaction. Les ressorts potentiels de la fraude sont effet potentiellement **multiples** : un sentiment d'incompétence face aux exigences de **compétence académiques**, certes, mais aussi des **contraintes pratiques ou circonstancielles** comme p. ex. le manque de temps, qui se conjuguent à des **composantes psychologiques** comme, p. ex. de la désinvolture, de la paresse, un besoin de briller, de l'arrogance, de la faiblesse, une éthique élastique, un manque de confiance en soi... Il sera intéressant de disposer à l'avenir de variables permettant de repérer plus finement les divers déterminants des comportements de plagiat.

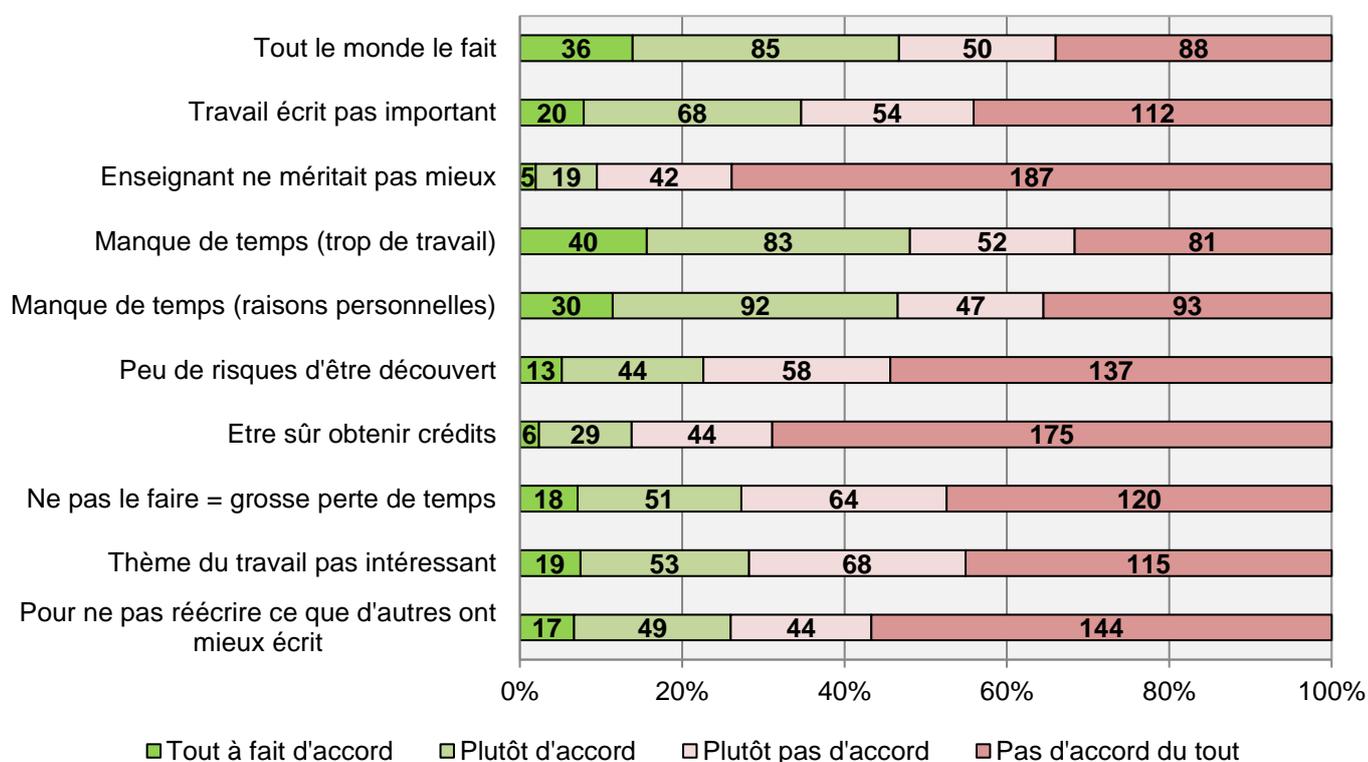
Quel que soit le (les) ressort déclencheur, le recours à des pratiques de plagiat est toujours indicateur d'un **manque individuel** – à des degrés variables- **de déontologie**, voire d'un **manque de repères éthiques formalisés ou de valeurs collectives** qui pourraient définir la conscience ou la responsabilité individuelle et collective dans un domaine donné.

Mais quelles sont les motivations que les étudiantEs associent aux comportements de plagiat et comment ces pratiques sont-elles par eux connotées?

3. Raisons de l'utilisation des pratiques de plagiat

La question "Si vous avez adopté une de ces pratiques listées ci-dessus, comment l'expliquez-vous ?" demandait aux étudiantEs qui avaient eu recours à l'une ou l'autre de ces pratiques frauduleuses d'indiquer laquelle ou lesquelles **parmi les raisons proposées** pouvait expliquer leur passage à l'acte.

Graphique 6 : Explications des pratiques de plagiat par les étudiantEs qui en ont usé



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Trois raisons ont été **plus fréquemment citées** pour expliquer l'adoption de pratiques de plagiat. Il s'agit de:

- "Je manquais de temps (trop de travaux à rendre)" **48%** d'accord
- "Je manquais de temps (raisons personnelles)" **47%** d'accord
- "Pratiquement tout le monde le fait" **47%** d'accord

Apparaissent donc en tête de liste d'explications **deux raisons objectives et une justification déontologique commune qui minimise la portée morale de l'action individuelle.**

Remarquons s que nous savons par nos enquêtes que le *problème de temps* apparait souvent dans le discours des étudiantEs en lien avec les difficultés rencontrées pendant les études.

Trois raisons ont été **moins fréquemment citées**. Il s'agit de:

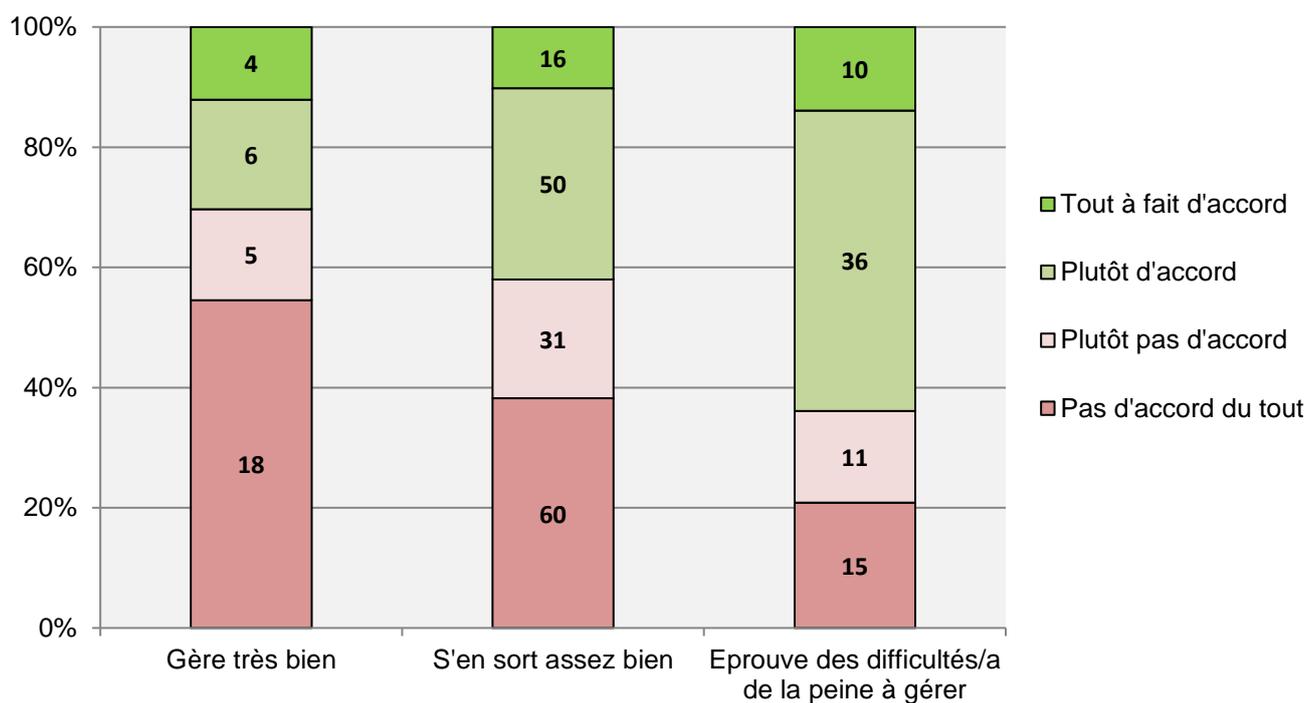
- "L'enseignantE à qui a été rendu le travail ne méritait pas mieux" **9%** d'accord
- "C'était la seule façon d'être sûr d'obtenir les crédits nécessaires" **14%** d'accord
- "Il y a peu de risques d'être découvert" **23%** d'accord

En fin de liste on trouve ainsi trois raisons nettement liées au **système institutionnel** (enseignant, crédits, sanctions).

Les raisons se situant **entre les deux extrêmes** sont celles par lesquelles l'étudiantE marque **une certaine distance vis-à-vis de ses études** ("Le travail écrit en question n'était pas très important pour mon cursus"; "Ne pas le faire constituait une trop grosse perte de temps"; "Le sujet du travail en question ne m'intéressait pas assez"; "Je n'allais pas réécrire ce que d'autres écrivent mieux que moi").

Le manque de temps étant très souvent invoqué pour expliquer le plagiat, nous avons croisé dans le graphique 7 le fait d'avoir coché la réponse "Je manquais de temps (raisons personnelles)" (question posée aux étudiantEs qui avaient fait du plagiat) avec la perception de l'étudiantE de sa **capacité** à gérer le temps (question posée à tous). La deuxième question était formulée comme suit : "Par rapport à votre vie de tous les jours, quel avis portez-vous sur vos capacités d'organisation et de gestion du temps ?"

Graphique 7 : Avoir plagié par manque de temps (RAISONS PERSONNELLES) et capacités à organiser et à gérer le temps.

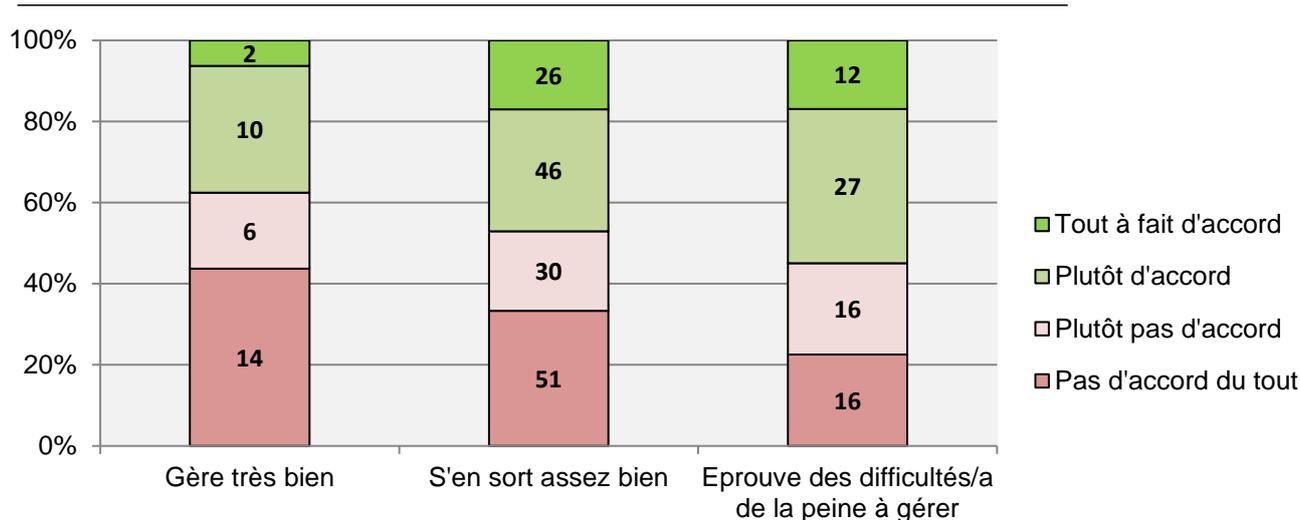


Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Le lien est clair : mieux l'étudiantE gère le temps, moins il y a des chances qu'il explique sa pratique du plagiat par le **manque de temps pour des raisons personnelles**. L'inverse sera également valable : plus il éprouve de difficultés à gérer le temps, plus souvent il invoque cette raison pour justifier un recours au plagiat.

La constatation est la même (graphique 8) quand il est question de **manque de temps** en raison de **trop de travaux à rendre**.

Graphique 8 : Avoir plagié par manque de temps (TROP DE TRAVAIL) et capacités à organisation et à gérer le temps.



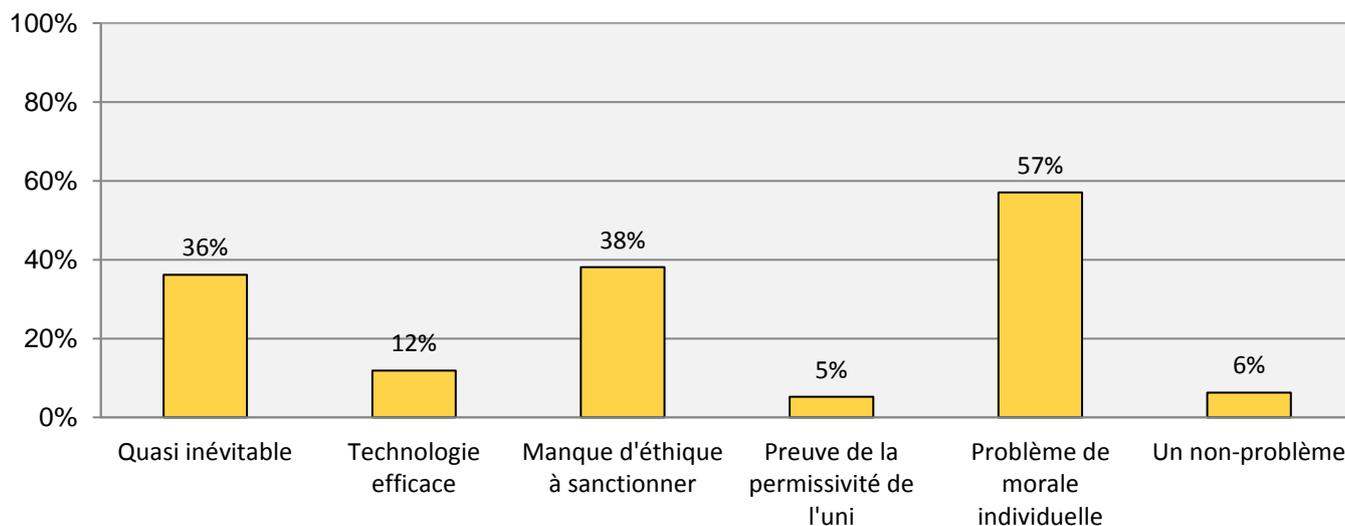
Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Nos résultats montrent donc une fois de plus **l'importance que la capacité à gérer le temps recouvre** pour l'étudiantE...plus que la "quantité" de temps à disposition en tant que telle. En effet, le temps déclaré par les étudiantEs comme nécessaire à suivre leur cursus hors période d'examens (cours, séminaires, temps d'étude individuel, rédaction de travaux personnel ou de groupe, activité rémunérée le cas échéant) n'arrive en moyenne pas à 40heures/semaine.

Nous avons aussi demandé à tous les étudiantEs (inclus donc ceux qui n'ont pas plagié) de donner un avis plus global (déontologie) sur le phénomène du plagiat. Les réponses à la question "**Comment qualifieriez-vous ces pratiques dans le cadre des travaux écrits à l'université ?**" sont présentées dans le graphique 9.

Les qualifications proposées étaient les suivantes : "Un phénomène de société quasiment inévitable", "Un phénomène technologique bien efficace", "Un manque d'éthique à sanctionner", "Une preuve de la permissivité grandissante de l'université", "Un problème de morale individuelle", "Un non-problème".

Graphique 9 : Opinions des étudiantEs sur les pratiques de plagiat (plusieurs réponses possibles).



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Si une majorité des étudiantEs estime qu'il s'agit d'un problème de morale individuelle (57%), ce n'est qu'une minorité (38%) qui estime qu'il s'agit d'un manque éthique qui doit être sanctionné. L'adjectif "individuelle" prend ainsi tout son sens pour les **étudiantEs qui estiment qu'il s'agit d'une question qui ne concerne que la sphère individuelle (la conscience des auteurs de plagiat) et non pas la sphère institutionnelle** (en quelque sorte la conscience de l'institution) avec son corollaire de règles déontologiques définies, imposées et sanctionnées. Remarquons qu'une éventuelle permissivité de l'université n'est pas non plus pointée du doigt (seul 5% de citations).

35% des étudiantEs estiment qu'il s'agit d'un phénomène de société quasiment inévitable et seul 12% pensent qu'il est lié à l'efficacité technologique. Enfin, seul 6% des étudiantEs estiment que ces pratiques frauduleuses relèvent d'un *non-problème* (le plagiat semble plutôt être vu comme un *problème* que la majorité des étudiantEs ne souhaite pas voir sanctionné).

En testant les relations entre ces variables, nous avons trouvé une **association intéressante entre "Un phénomène technologique bien efficace" et "Un-non problème"**. L'étudiantE qui aura coché le premier aura plus souvent que les autres coché aussi le deuxième. Un peu comme si le fait de pouvoir disposer avec un simple clic d'un "tas de connaissances" enlève à cette même connaissance la notion de "propriété intellectuelle" rappelons à ce sujet que la criminologie nous avait déjà appris que le vol dans un grand magasin sera jugé moins négativement sur le plan moral que le vol dans un commerce au détail (où le propriétaire de la chose volée est identifiable et la notion de "soumission à la tentation " moins prégnante.)⁴

Les possibilités de croisement entre nos "variables-plagiat" et les plusieurs centaines de variables de notre questionnaire sont incalculables. Parmi toutes ces possibilités, nous avons choisi de regarder le lien entre la connotation de l'acte plagiaire et les **motivations à entreprendre des études universitaires**. Les relations statistiquement significatives trouvées sont reprises dans le tableau 2.

Tableau 2 : Connotation de l'acte plagiaire (éthique/morale) et motivations à entreprendre les études

	un manque d'éthique à sanctionner	un problème de morale individuelle
Par choix professionnel	relation positive ⁵	---
Pour avoir accès à des professions bien rémunérées	relation négative ⁶	relation négative
Pour avoir accès à des professions prestigieuses	---	---
Par intérêt pour le domaine	relation positive	relation positive
Pour réaliser un rêve	relation positive	relation positive

Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

Ainsi :

- Ceux qui ont entrepris des études "**Par intérêt pour le domaine**" (qui sont aussi ceux qui ont un meilleur taux de réussite aux études) et/ou "**Pour réaliser un rêve**" jugent le plagiat comme un "*Problème de morale individuelle*" mais aussi comme un *Manque d'éthique à sanctionner*", contrairement à ce que nous avons vu pour l'ensemble des étudiants.

⁴ Certains parlent à ce sujet de "culture Web 2.0", liée au fait que "tout se partage sur Internet" et que, de ce fait, souvent, "on perçoit mal qui est l'auteur". [UCL, *Les causes du plagiat*, <http://www.uclouvain.be/367970.html>, consulté le 01/06/2015]

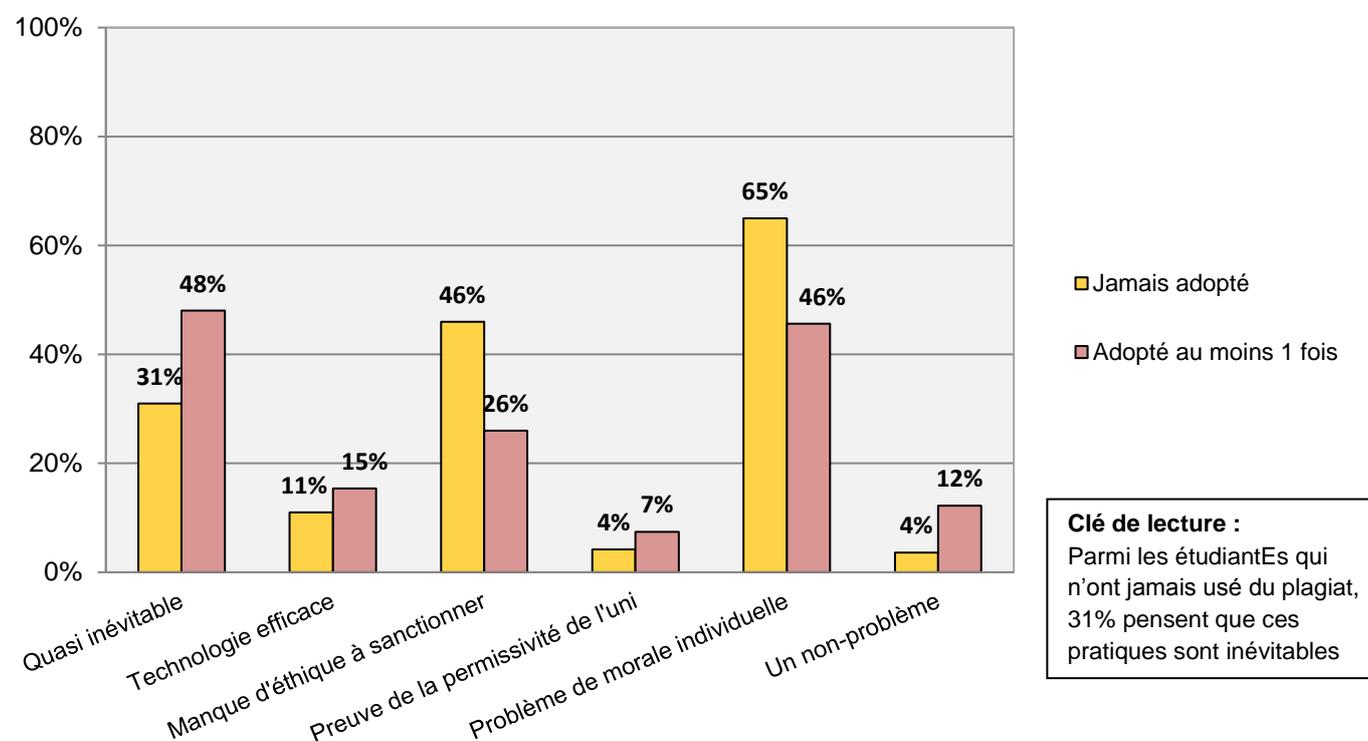
⁵ **Positive** : lorsqu'une de ces variables est cochée, l'autre a de grandes probabilités **d'être** également cochée

⁶ **Négative** : lorsqu'une de ces variables est cochée, l'autre a de grandes probabilités **de ne pas être** également cochés

- Ceux qui ont entrepris des études "**Par choix professionnel**" (où on trouve beaucoup d'étudiantEs en Médecine et en Droit) jugent le plagiat comme un *Manque d'éthique à sanctionner* et non pas comme un « *Problème de morale individuelle* ». La notion de déontologie est ici plus prégnante.
- Ceux qui ont entrepris des études "**Pour avoir accès à des professions prestigieuses**" ont des réponses semblables à la moyenne des étudiantEs, tout en représentant une petite partie d'entre eux.
- Ceux qui ont entrepris des études "**Pour avoir accès à des professions bien rémunérées**" (qui sont aussi parmi ceux qui réussissent moins bien aux études) sont moins sensibles que les autres à la connotation éthique et morale du plagiat (.... sorte d'extension de l'adage *l'argent n'a pas d'odeur*. ?)

Si on compare (graphique 10) les jugements des étudiantEs qui ont plagié à ceux des étudiantEs qui n'ont jamais plagié, nous remarquons que la fréquence avec laquelle l'une ou l'autre explication est donnée pour qualifier ce type de pratiques diffère de manière statistiquement significative.

Graphique 10 : Pratiques de plagiat et jugement sur le plagiat.



Sources : enquête Etudiant-e-s 2015

- **Les étudiantEs qui n'ont jamais plagié** estiment plus que les autres qu'il s'agit d'un "*Manque d'éthique à sanctionner*" et d'un "*Problème de morale individuelle*" (raison intrinsèque et déontologie à respecter)
- **Les étudiantEs qui ont déjà eu recours au plagiat** estiment plus que les autres qu'il s'agit d'un "*Non-problème*", d'un "*Phénomène de société quasiment inévitable*", d'un "*Phénomène technologique bien efficace*" et d'une "*Preuve de la permissivité grandissante de l'université*" (raisons extrinsèques)

Pour les étudiantEs du 2^{ème} groupe la notion de « *Problème de morale individuelle* » (46%) semble signifier « c'est mon problème si je plagie ou pas » (et non pas c'est un non-problème), alors que pour le 1^{er} groupe (65%) semble signifier « une question morale qu'on se doit de respecter ».

Enfin, si on fait un tableau des corrélations entre nos variables "explicatives" (ou "de justification"), tous étudiantEs confondus, nous remarquons les associations suivantes (Tableau 2) :

Tableau 2 : Relations significatives entre les qualifications apportées aux pratiques de plagiat

	phénomène de société	technologie efficace	pr.éthique à sanctionner	permissivité université	morale individuelle	un non-problème
Phénomène de société						
Technologie efficace	+++					
Éthique à sanctionner	---	---				
Permissivité université			-			
Morale individuelle	---	---	+++	-		
Un non-problème		+++	---		---	

(Rappel : En violet les associations positives et en orange les associations négatives.)

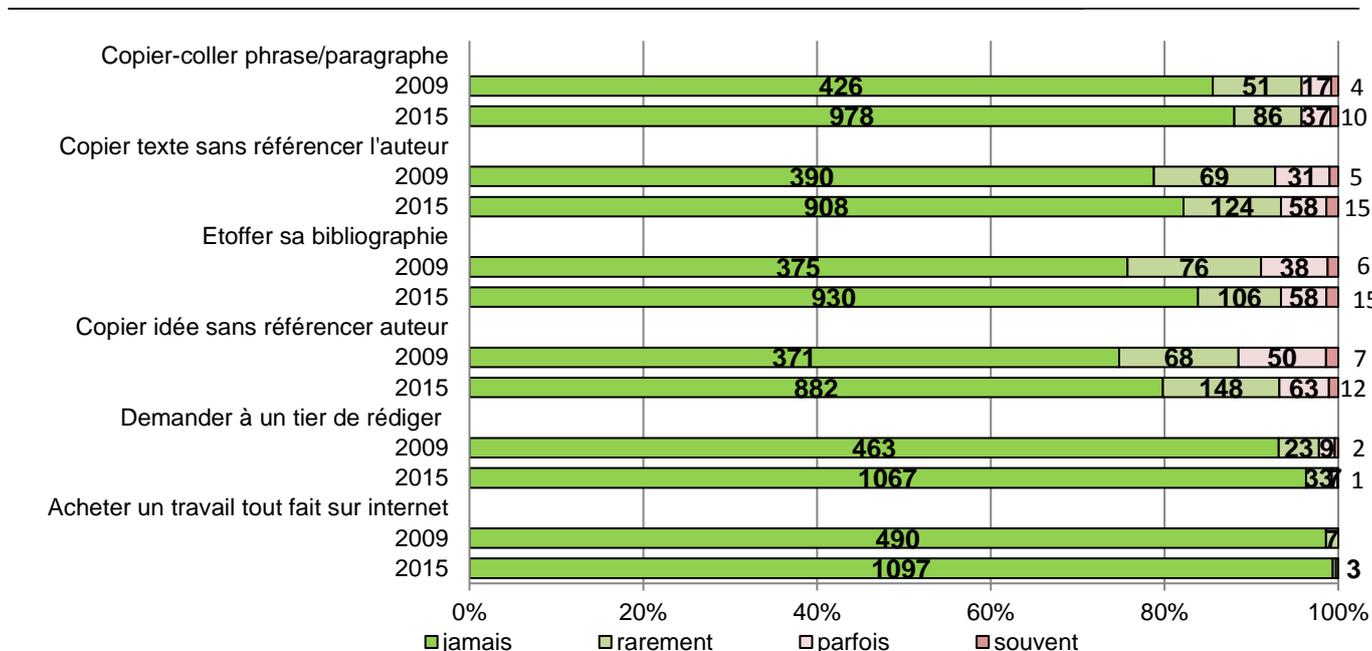
En plus de ce qui a déjà été dit, notons que la variable « *Un non-problème* », citée par très peu d'étudiantEs (6%), montre une corrélation très forte avec la variable « *Technologie efficace* », également peu citée (12%).

4. Comparaison des vagues 2009 et 2015

En 2009, les mêmes questions sur le plagiat avaient été posées aux *nouveaux* étudiantEs. Nous avons procédé à une comparaison des réponses entre les deux enquêtes, sachant que **dans l'intervalle nos étudiantEs ont été sensibilisés par l'institution à la problématique du plagiat.**

Le graphique 11 montre un **léger recul de toutes les pratiques de plagiat** répertoriées.

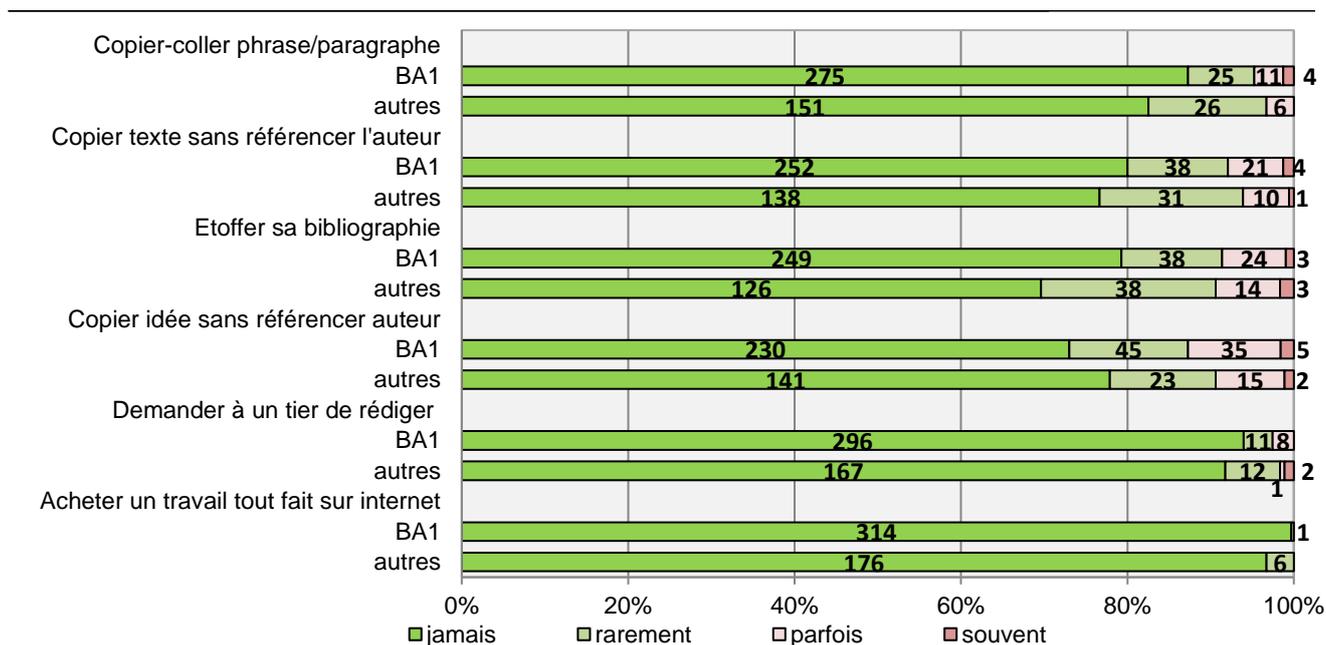
Graphique 11 : Pratiques utilisées pour rédiger des travaux écrits : comparaison 2009 et 2015.



Sources : enquête Etudiant-e-s 2009 et 2015

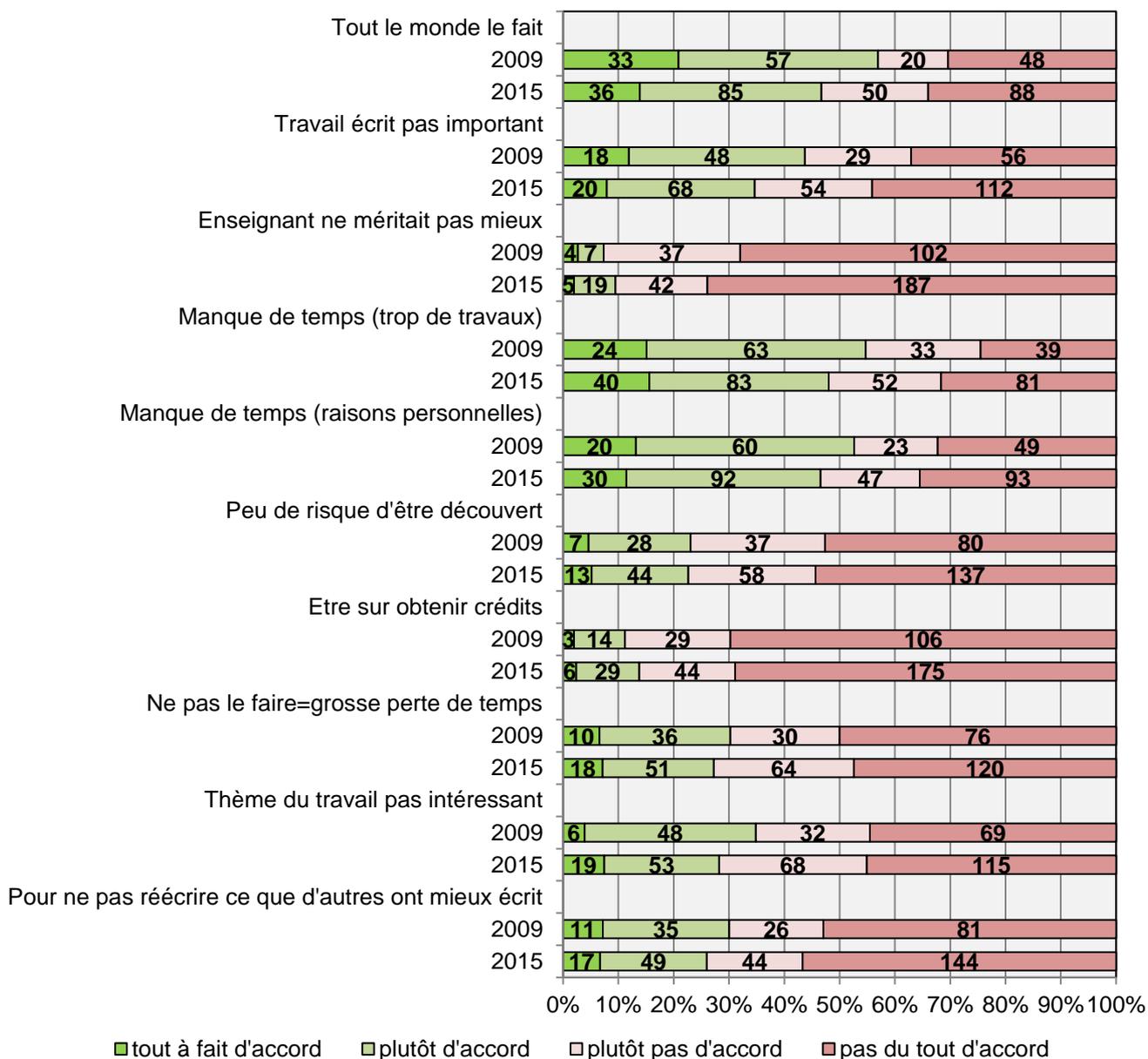
Nous avons vu dans le graphique 2 que plus les étudiantEs sont avancés dans leur cycle d'études au moment où ils rentrent à l'UNIGE, plus la probabilité est grande qu'ils plagient. C'était déjà le cas en 2009, comme le montre le graphique 12, à l'exception de la pratique "Copier une idée sans référencer l'auteur".

Graphique 12 : Pratiques utilisées en 2009 par les étudiantEs pour rédiger des travaux écrits



Sources : enquête Etudiant-e-s 2009

Graphique 13 : Explications données pour avoir usé de ces pratiques (comparaison entre 2009 et 2015)



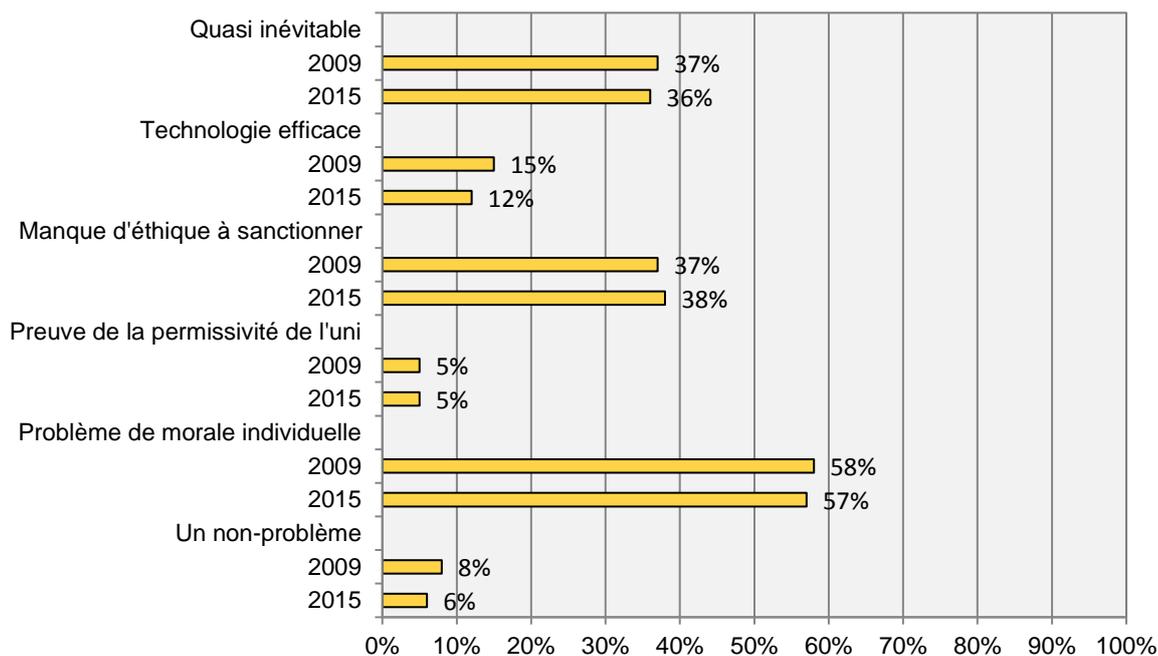
Sources : enquête Etudiant-e-s 2009 et 2015

En ce qui concerne les explications données pour avoir plagié, 3 regroupements se distinguent :

- **Explications plus souvent cochées en 2009 :** "Pratiquement tout le monde le fait", "Le travail en question n'était pas important pour mon cursus", "Je manquais de temps", "Ne pas le faire constituait une trop grande perte de temps", "Le sujet du travail ne m'intéressait pas assez", "Je n'allais pas réécrire ce que d'autres écrivent mieux que moi".
- **Explications un tout petit peu plus souvent cochées en 2015 (différences très faibles) :** "L'enseignant à qui le travail a été rendu ne méritait pas mieux", "C'était la seule façon d'être sûr d'obtenir les crédits nécessaires".
- **Explications autant cochées en 2009 qu'en 2015 :** "Il y a peu de risques d'être découvert".

Dans l'ensemble, les étudiantEs de l'enquête 2015 cochent moins souvent les diverses explications des pratiques de plagiat que ceux de l'enquête 2009.

Graphique 14 : Opinions des étudiantEs sur les pratiques de plagiat – Comparaison 2009 et 2015



Sources : enquête Etudiant-e-s 2009 et 2015

Les opinions/le jugement sur les pratiques de plagiat ne se sont que très peu modifiées entre 2009 et 2015. "technologie efficace", et « un non problème" sont un peu moins souvent évoquées en 2015 qu'en 2009, mais les différences sont très faibles.

5. Conclusions

Une minorité d'étudiantEs déclarent avoir eu recours à des pratiques de plagiat au cours des 6 mois précédant l'enquête : leur nombre pose néanmoins **des questions de principe auxquelles il convient de réfléchir**. Les étudiantEs qui ont **moins souvent recours** aux comportements plagiaires sont :

- les immatriculés pour la 1ère fois à l'UNIGE en 1ère année de Bachelor
- les positifs vis-à-vis de leur formation
- les convaincus d'avoir fait le bon choix d'études
- ceux qui ne rencontrent pas de difficultés à rédiger un travail personnel écrit
- ceux qui n'ont pas de difficulté avouée à bien s'organiser ou/et à gérer le temps.

Les variables structurelles *classiques* (**sexe, origine géographique, origine socioculturelle**) n'entretiennent pas de lien statistique avec la pratique ou non du plagiat.

L'analyse des résultats a montré le **lien prévisible mais intéressant entre l'adoption de pratiques plagiaires et la connotation de ces mêmes pratiques** : notamment avec les concepts d'"éthique", de "morale personnelle" et de "sanction", ainsi qu'un lien avec les raisons pour lesquelles l'étudiantE a entrepris des études universitaires.

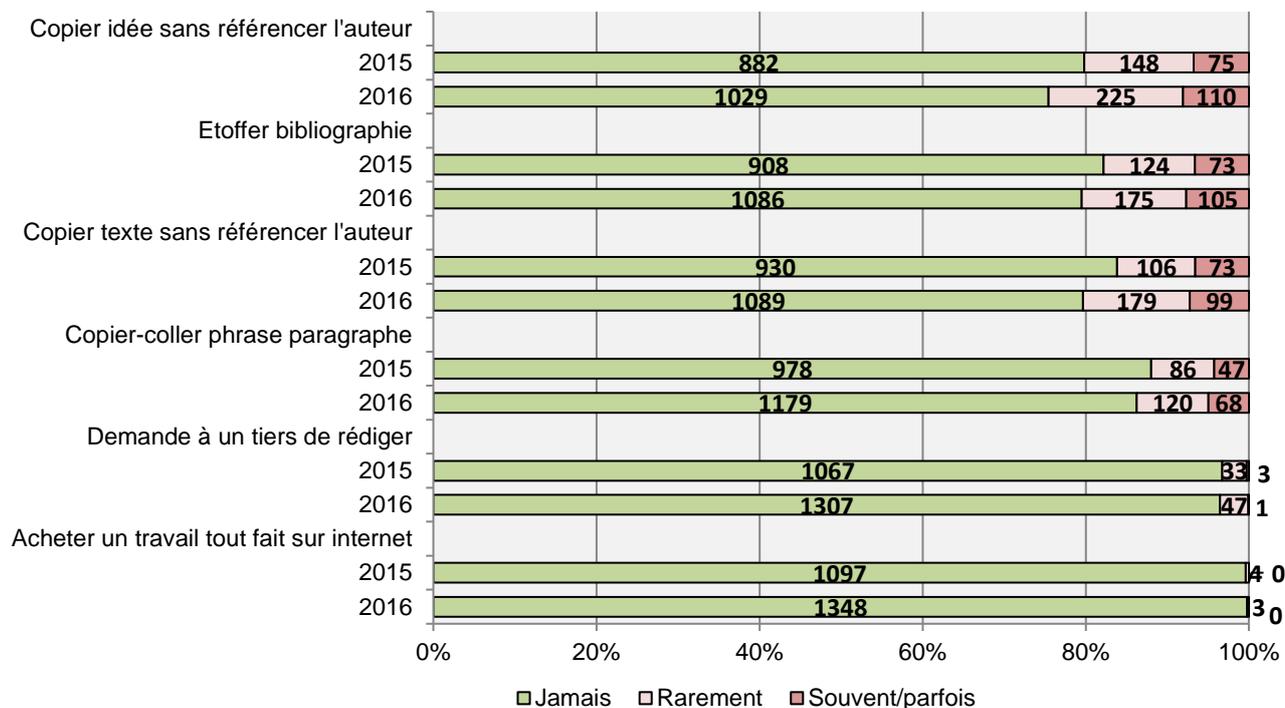
Finalement, l'analyse a montré **une légère diminution globale des pratiques de plagiat entre 2009 et 2015**, après une campagne interne de sensibilisation.

ANNEXE

(comparaison avec les données de l'enquête 2016)

Les graphiques ne montrent pas de différences importantes dans les réponses entre 2015 et 2016 et la note reste d'actualité. À noter toutefois, une légère diminution de la proportion d'étudiantEs n'ayant jamais eu recours à des pratiques de plagiat en 2016, ainsi qu'une légère augmentation du qualificatif « un problème de morale individuelle » et diminution de « un non-problème » et « un phénomène quasi inévitable ».

Pratiques de plagats (étudiantEs entrants) comparaison 2015-2016



Opinion sur le plagiat (étudiantEs entrants) comparaison 2015-2016

